

Si vous êtes élu vous engagez-vous à :

Commentaires Nouveau Paris de Cédric Villani (tête de liste : Patrick Rebourg)

En propos liminaires, nous tenons à rappeler que l'attitude de la ville qui a consisté à négocier une convention d'intervention avec Emerige et l'EPFIF sans informer ni les riverains ni aucune instance représentative et ensuite présenter le projet comme un fait accompli constitue un déni patent de démocratie, l'exemple même de ce que nous ne reproduirons pas. Il est temps maintenant de reprendre le dossier avec une approche plus responsable en termes démocratique et écologique.

1) Ne pas signer le permis de construire actuellement déposé par EMERIGE ?

Reponse Nouveau Paris de Cédric Villani (tête de liste : Patrick Rebourg) :

En l'état la demande de permis de construire n'est pas acceptable car elle ne correspond pas aux souhaits des parisiens. En responsabilité, nous étudierons toutes les possibilités pour ne pas signer le permis de construire, avec deux approches :

- *une approche commerciale : en demandant à Emerige de revoir son projet, en lien avec i) avec une potentielle révision du Plan Local d'Urbanisme qui ferait baisser le niveau d'exigence en termes de densité et ii) le souhait de nouer une relation de confiance avec les promoteurs qui travaillent régulièrement avec la Ville*
- *une approche contentieuse si nous estimons que le droit a été violé notamment du fait :*
 - *de l'absence de consultation des riverains pour un projet de cette importance*
 - *de l'absence d'une étude sérieuse relative à la nécessité ou non de procéder à une dépollution du sol au vu de l'actuelle utilisation de la parcelle (garage)*
 - *de l'absence de prise en compte de l'urgence climatique*

2) Entreprendre en priorité une révision du PLU de cette parcelle, pour dédensifier et végétaliser ce quartier afin de tenir compte de l'urgence climatique et de la présence de la Sorbonne Nouvelle ?

Réponse : oui

3) Concevoir un projet d'écoquartier si votre révision du PLU ne conduit pas à la création d'un jardin ?

Pour répondre aux exigences précédentes cet écoquartier devra avoir les caractéristiques suivantes - diminution par deux de la densité des logements

- répartition des logements dans de petits immeubles de moins de 6 étages
- respect de la mixité sociale (logements en accession à la propriété, sociaux, intermédiaires, pour étudiants)
- végétalisation avec de nombreux arbres en pleine terre des espaces non construits (accessibles à tous)
- création de commerces de proximité et d'équipements sportifs en liaison avec la Sorbonne Nouvelle

Reponse Nouveau Paris de Cédric Villani (tête de liste : Patrick Rebourg) :

Ces principes sont en ligne avec notre vision. Dans les zones aussi denses que les alentours de la place de la Nation (~ 35 000 Hab/Km2), bien supérieures à la moyenne parisienne (~20 000 Hab/Km2), la révision du PLU avec une approche plus mixte du logement et une baisse de la part du logement social doit permettre de faire baisser la densité des nouveaux projets et donc d'augmenter les espaces verts. Néanmoins les paramètres précis seraient à voir en lien avec les propositions des maîtres d'ouvrage et la consultation évoquée au point 4.

4) Ne prendre aucune décision concernant un nouveau permis de construire avant qu'une concertation sur l'évolution de la parcelle et l'élaboration du projet n'ait eu lieu avec les riverains sous l'égide de la mairie ?

Reponse Nouveau Paris de Cédric Villani (tête de liste : Patrick Rebourg) :

Oui

5) Exiger une étude publique de l'état des sols pour juger de la pollution éventuelle du terrain (activités de garage et pompes à essence depuis des dizaines d'années) alors même que le Préfet ne l'a pas jugée nécessaire le 10/12/2018 ?

Reponse Nouveau Paris de Cédric Villani (tête de liste : Patrick Rebourg) :

Oui

6) Demander des précisions sur le prix payé par l'EPFIF (82,4 million/hectare), sachant la Ville de Paris aurait racheté à la SNCF les terrains nécessaires à l'opération Bercy-Charenton à 18,5 million/hectare ?

Reponse Nouveau Paris de Cédric Villani (tête de liste : Patrick Rebourg) :

Le seul prix payé par l'EPFIF à Emerige ne permet d'évaluer l'équilibre économique de l'opération puisqu'il existe par ailleurs une promesse de vente par l'EPFIF à la société Emerige à l'issue de la convention d'intervention. Les conditions de cette vente sont censées dédommager d'EPFIF du coût d'acquisition initial et des travaux entrepris. C'est donc l'ensemble de cette convention, achat + promesse de vente, qu'il faut examiner. Et effectivement, il faudra s'assurer que, dans le cadre de cette convention de vente, les intérêts de la ville et de l'EPFIF n'ont pas été ou ne seront pas lésés.